Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16390-DE-1-1

Mérignac

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 5 octobre 2026

Délibération n° 2026_146
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION TARMAQ

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 29 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : **48**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Amélie AUDOIT, Alain CHARRIER, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Anne-Eugenie GASPAR, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Patricia NEDEL, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Gérard SERVIES, Aimeric ENARD, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Alice HERBERT, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Christine MALKIEL, Emilie MARCHES, Michelle PAGES, Caroline VAN RENTERGHEM, Clément VANDECASTEELE, Franck YVONNEAU, Arnaud ARFEUILLE, Clémence NAVEYS-DUMAS, Preslia OKOU, Loan PANIFOUS, Loïc PEDELUCQ, Christine PEYRE, Clémence PINEAU , Alexandre POUZEAUD, Fatou THIAM, Alessandro DI SOMMA, Rémi COCUELLE, Gérard CHAUSSET, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Thierry MILLET, Denis ABRAND, Fatima AIT KEDDOUR, Aurelie DOULUT, Jimmy BOURLIEUX, Prefmandh MABIALA, Stephane BRUNEL, Thierry TRIJOULET, Véronique TREZEGUET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSEE AYANT DONNE UNE PROCURATION : **1**

Mesdames, Messieurs : Marie-Ange CHAUSSOY à Claude MELLIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Amélie AUDOIT

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16390-DE-1-1

Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX, Première Adjointe au Maire Déléguée aux Finances, Economie, Emploi, Administration générale, Communication et Relations extérieures, rappelle à l'Assemblée que l'association TARMAQ œuvre à la promotion de la culture aéronautique, spatiale et de défense ainsi qu'à l'attractivité de cette filière stratégique pour le territoire.

Le secteur aéronautique spatial et de défense regroupe plus de 15 000 emplois sur la Ville. L'un de ses enjeux sera de profondément réduire son impact environnemental sur l'ensemble de la chaîne de valeurs : conception des aéronefs, exploitation, maintenance, démantèlement. La résilience du secteur passera nécessairement par cette transformation qui est déjà en cours depuis plusieurs années. La neutralité carbone est l'objectif poursuivi par toute l'industrie qui investit dans des programmes d'innovation. Cette transformation industrielle se fait au travers de ruptures technologiques dont TARMAQ est la vitrine. Ces innovations, demain, pourront infuser vers d'autres industries (ferroviaire, navale, etc.), faisant émerger de nouveaux métiers et de nouvelles filières.

En 2026, l'équipe TARMAQ a déjà notamment :

- conçu une exposition itinérante mettant en valeur les métiers, les innovations et les savoir-faire de la filière aéronautique, spatiale et de défense ;
- réalisé des animations pédagogiques et scientifiques destinées aux établissements scolaires et au grand public ;
- aidé à l'organisation de l'événement d'attractivité « L'Appel du Ciel », destiné à faire découvrir les métiers, les formations et les opportunités de la filière aéronautique, spatiale et de défense auprès des jeunes, des demandeurs d'emploi et du grand public ;
- poursuivi le dispositif « Objectif Vocations », en facilitant les visites d'entreprises de la filière ASD pour les scolaires mérignacais afin de favoriser la découverte des métiers et de susciter des vocations.

Et les actions à venir sont :

- l'animation d'évènements favorisant l'attractivité de la filière, tels que le Festival Imagin'Air, ainsi que sa participation aux grands rendez-vous économiques et emploi du territoire ;
- la production de supports numériques, d'expositions et de ressources pédagogiques permettant une diffusion élargie de la culture aéronautique et spatiale ;
- La réalisation d'une exposition **« Voler Demain »**, dédiée à la décarbonation de la filière aéronautique, et le développement des ateliers pédagogiques ainsi que des actions de sensibilisation en lien avec les grands évènements emploi et orientation du territoire.

Le partenariat entre la Ville de Mérignac et l'association TARMAQ s'inscrit pleinement dans les ambitions municipales en matière d'attractivité économique, de valorisation de la filière aéronautique et spatiale, de promotion des métiers et de développement des vocations auprès des jeunes.

Le budget 2026 est composé comme suit :

PRODUITS (€)	**2026**
70 - Ventes de produits finis, presta.	**123 561**
Prestations de services	
74 - Subventions	**477 703**
État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	31 422
Conseil Régional	224 000
Bordeaux Métropole	188 732
Ville de Mérignac	33 549
75 - Autres produits gestion courante	**26 000**
Cotisations	21 000

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16390-DE-1-1

Mécénat	5 000
77 - Produits exceptionnels	**22 185**
Reprises de subventions (777)	22 185
TOTAL DES PRODUITS	**649 449**

CHARGES (€)	
60 – Achats	**4 000**
Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 000
61 - Services extérieurs	**147 800**
Locations mobilières et immobilières	92 000
Entretien et réparation	11 500
Primes d'assurance	2 000
Divers	2 300
Provisions pour charges cockpit (à affiner)	40 000
62 - Autres services extérieurs	**142 906**
Rémunérations intermédiaires et honoraires	17 000
Publicité, publications	21 519
Déplacements, missions et réceptions	52 500
Divers	51 887
63 - Impôts et taxes	**5 000**
Autres impôts et taxes	5 000
64 - Charges de personnel	**325 000**
68 - Dotations amortissements…	**22 185**
TOTAL DES CHARGES	**646 891**

RESULTAT	**2 558**

La Ville n'ayant pas délibéré pour l'exercice 2026, il est proposé d'accorder à l'Association TARMAQ une subvention de fonctionnement de 33 549 euros pour l'exercice 2026.

Cette aide permettra à l'association d'assurer le déploiement opérationnel de son programme d'actions et de conforter son modèle économique principalement orienté vers des missions d'animation, de médiation et de diffusion.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Economie-Emploi et Participation citoyenne en date du 24 septembre 2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association TARMAQ d'un montant de 33 549 € afin d'accompagner la réorientation de ses missions vers des actions de préfiguration, de médiation et de diffusion de la culture aéronautique, spatiale et de défense, et de soutenir la mise en œuvre de son programme d'activités pour l'année 2026 ;

ARTICLE 2 : d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annuelle d'objectifs 2026 telle qu'annexée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
Par 36 voix pour , 9 voix contre : Monsieur Jean-Louis COURONNEAU, Madame Patricia NEDEL, Monsieur Eric SARRAUTE, Monsieur Aimeric ENARD, Madame Caroline VAN RENTERGHEM,

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16390-DE-1-1

Monsieur Loan PANIFOUS, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Monsieur Prefmandh MABIALA, Madame Véronique TREZEGUET et 3 abstentions : Madame Marie-Ange CHAUSSOY, Madame Claude MELLIER, Monsieur Loïc FARNIER
N'a pas pris part au vote : Monsieur Bastien RIVIERES

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 5 octobre 2026







Amélie AUDOIT
Secrétaire de séance

Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.